



**PRÉFÈTE
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°19-2021-062

PUBLIÉ LE 30 AOÛT 2021

Sommaire

Préfecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / Bureau de la coordination administrative interministérielle **/**

19-2021-08-30-00003 - Arrêté donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Eric Calcei, attaché hors classe, chef du secrétariat général commun départemental de la Corrèze par intérim (4 pages)

Page 3

19-2021-08-30-00001 - Arrêté donnant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Eric Calcei, attaché hors classe, chef du secrétariat général commun départemental de la Corrèze par intérim (2 pages)

Page 8

19-2021-08-30-00004 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire au secrétaire général de la préfecture, aux autres membres du corps préfectoral et à des agents de la préfecture (4 pages)

Page 11

Préfecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial /
Bureau de la coordination administrative
interministérielle

19-2021-08-30-00003

Arrêté donnant délégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire à M. Eric
Calcei, attaché hors classe, chef du secrétariat
général commun départemental de la Corrèze
par intérim

Bureau de la coordination administrative
interministérielle

ARRÊTÉ

donnant délégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire à M. Eric Calcei, attaché hors classe,
chef du secrétariat général commun départemental de la Corrèze par intérim

La préfète de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu le** décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Salima Saa, préfète de la Corrèze ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Corrèze ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 1^{er} janvier 2021, portant affectation des agents au sein du secrétariat général commun départemental ;
- Vu** la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat ;
- Vu** la circulaire n°6104/SG du 2 août 2019 du Premier ministre, relative à la constitution des secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture et des directeurs des directions départementales interministérielles concernées,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Eric Calcei, attaché hors classe, chef du secrétariat général commun départemental de la Corrèze (SGCD) par intérim, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unités opérationnelles par délégation, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat, imputées sur les BOP suivants :

| Programme ou compte | Libellé |
|---------------------|---|
| 207 | Sécurité et éducation routières |
| 215 | Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (action sociale) |
| 216 | Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur |
| 217 | Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (action sociale) |
| 232 | Vie politique, culturelle et associative |
| 303 | Immigration et asile (frais d'interprétariat) |
| 348 | Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants |
| 349 | Fonds pour la transformation de l'action publique |
| 354 | Administration générale et territoriale de L'Etat |
| 362 | Ecologie |
| 723 | Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat |
| 907 | Opération commerciale des domaines |

Bop métiers de la DDT

| | |
|-----|--|
| 113 | Paysage, eaux biodiversité |
| 135 | Urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat |
| 149 | Forêt |
| 181 | Prévention des risques |
| 203 | Infrastructure et service des transports |

La présente délégation porte sur l'engagement, la liquidation et les demandes de paiement des dépenses, ainsi que sur la constatation des droits et l'émission des titres de recettes.

Sont soumis au visa de Mme la préfète ou du directeur départemental interministériel concerné :

- les demandes d'achats de mobilier, de matériel, d'équipement, d'informatique supérieures à 10 000 € ;
- les devis ou marchés de travaux supérieurs à 20 000 €.

La délégation est également donnée pour opposer la prescription quadriennale aux titulaires de créances de l'État et pour relever les créanciers de la prescription qu'ils encourent, ou leur refuser cet avantage.

Elle porte enfin sur toutes correspondances ou actes pour procéder à la désignation de porteurs de cartes d'achat et toutes correspondances portant sur des demandes courantes de délégation budgétaire.

Article 2 : Demeurent soumis à la signature de Mme la préfète :

- les décisions attributives de subvention (arrêtés, conventions...), ainsi que toutes lettres de notification se rapportant à ces conventions et décisions ;
- les ordres de réquisition du comptable public ;
- la décision de ne pas suivre un avis défavorable du contrôleur financier des dépenses déconcentrées.

Article 3 : La programmation des dépenses sur le programme 354 est arrêtée par Mme la préfète en concertation avec les directeurs départementaux interministériels, sur proposition du chef du SGCD. Pour les autres programmes, la programmation relève des responsables d'unité opérationnelle concernés.

Les membres du corps préfectoral et les directeurs départementaux interministériels ont la qualité de services prescripteurs et sont habilités à formuler des expressions de besoin. Ils désignent une ou plusieurs personnes chargées de la transmission des besoins, hors programmation, au SGCD. Le SGCD assure l'exécution budgétaire.

Le chef du SGCD est chargé de la présentation des programmations et bilans budgétaires, ainsi que des

éléments de performance du SGCD.

Article 4 : Délégation est également donnée à M. Eric Calcei, attaché hors classe, chef du SGCD de la Corrèze par intérim, à l'effet de mettre en œuvre les procédures relatives aux marchés de l'Etat des programmes pour lesquels il a reçu délégation, au titre de l'ordonnancement secondaire : conduite des procédures de passation et d'exécution, signature des actes et documents s'y rapportant, à l'exception des actes d'engagement.

Article 5 : Délégation est donnée à M. Eric Calcei, attaché hors classe, chef du SGCD de la Corrèze par intérim, à l'effet de signer les ordres de mission et les frais de déplacement des agents du SGCD.

Article 6 : M. Eric Calcei chef du SGCD de la Corrèze par intérim, peut, par arrêté pris au nom de Mme la préfète, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité pour la signature des actes de gestion et d'administration, ainsi que des marchés et correspondances, pour lesquels il reçoit délégation.

Article 7 : Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2021.

Article 8 : Le secrétaire général de la préfecture, les directeurs des directions départementales interministérielles et le chef du SGCD de la Corrèze par intérim, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Tulle, le 30 AOUT 2021



Salima SAA

Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R. 421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Préfecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial /
Bureau de la coordination administrative
interministérielle

19-2021-08-30-00001

Arrêté donnant délégation de signature en
matière d'administration générale à M. Eric
Calcei, attaché hors classe, chef du secrétariat
général commun départemental de la Corrèze
par intérim

Bureau de la coordination administrative
interministérielle

ARRÊTÉ
donnant délégation de signature
en matière d'administration générale à M. Eric Calcei, attaché hors classe,
chef du secrétariat général commun départemental de la Corrèze par intérim

La préfète de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié, relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;
- Vu** le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration ;
- Vu** le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Salima Saa, préfète de la Corrèze ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Corrèze ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 1^{er} janvier 2021, portant affectation des agents au sein du secrétariat général commun départemental ;
- Vu** la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;
- Vu** la circulaire n°6104/SG du 2 août 2019 du Premier ministre, relative à la constitution des secrétariats généraux communs aux préfectures et aux directions départementales interministérielles ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture et des directeurs des directions départementales interministérielles concernées,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Eric Calcei, attaché hors classe, chef du secrétariat général commun départemental de la Corrèze (SGCD) par intérim, à l'effet de signer les actes et documents relatifs en matière d'administration générale pour les agents de la préfecture et des sous-préfectures et des directions départementales interministérielles (DDI) de la Corrèze, sans préjudice de la délégation de signature du secrétaire général de la préfecture et à l'exclusion des matières déléguées aux directeurs de DDI dans ce domaine.

Article 2 : Les décisions en matière de ressources humaines, d'action sociale et de formation relèvent de madame la préfète ou de son représentant, et des directeurs de DDI.

La gestion administrative et financière de ces décisions est assurée par le secrétariat général commun départemental de la Corrèze.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à M. Eric Calcei, attaché hors classe, chef du secrétariat général commun départemental de la Corrèze par intérim, à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion des personnels affectés au secrétariat général commun départemental de la Corrèze :

- tous actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du SGCD ;
- l'octroi de congés annuels, des jours de repos au titre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail l'utilisation des congés accumulés sur un compte épargne-temps ; l'autorisation de congé de paternité ;
- les ordres de mission, de stage et autorisations de circuler avec un véhicule personnel pour les besoins du service aux agents placés sous son autorité ;
- les autorisations et la gestion des déplacements temporaires des agents du SGCD ;

Article 4 : Demeurent soumis à la signature de Mme la préfète :

- les lettres aux ministres, parlementaires, conseillers régionaux et départementaux ;
- les correspondances à la préfecture de région ;
- les mémoires introductifs d'instance et des correspondances entrant dans un cadre contentieux engageant la responsabilité de l'Etat.

Article 5 : Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2021.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture, les directeurs des directions départementales interministérielles et le chef du SGCD de la Corrèze par intérim, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Tulle, le 30 AOÛT 2021

Salima SAA

Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R. 421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Préfecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial /
Bureau de la coordination administrative
interministérielle

19-2021-08-30-00004

Arrêté portant délégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire au
secrétaire général de la préfecture, aux autres
membres du corps préfectoral et à des agents de
la préfecture

Bureau de la coordination administrative
interministérielle

ARRÊTÉ
**portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire au
secrétaire général de la préfecture, aux autres membres du corps préfectoral
et à des agents de la préfecture**

La préfète de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu le** décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Salima Saa, préfète de la Corrèze ;
- Vu** le décret du 04 août 2020 portant nomination de Mme Claire Boucher, sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète de la Corrèze ;
- Vu** le décret du 21 juin 2019 portant nomination de M. Philippe Laycuras, sous-préfet de Brive-la-Gaillarde ;
- Vu** le décret du 20 novembre 2019 portant nomination de M. Matthieu Doligez, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Corrèze ;
- Vu** le décret du 21 avril 2020 portant nomination de M. Yann Le Brun, sous-préfet d'Ussel ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 nommant Mme Claudine Lafarge, directeur de la citoyenneté, de la réglementation et des collectivités locales de la préfecture de la Corrèze ;
- Vu** l'accord tripartite du 13 juillet 2021 actant la date de mobilité et nommant M. Nicolas Péron, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de la préfecture de la Corrèze ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er}: Délégation générale de signature est donnée en qualité d'ordonnateur secondaire délégué à M. Matthieu Doligez, secrétaire général de la préfecture, nonobstant les délégations accordées aux responsables

des directions départementales interministérielles et d'unités opérationnelles départementales et au chef du secrétariat général commun départemental.

Il est par ailleurs désigné en qualité de pouvoir adjudicataire au regard du code des marchés publics.

Article 2 : Délégation de signature est donnée en qualité d'ordonnateur secondaire délégué aux membres du corps préfectoral et aux agents mentionnés dans le tableau en annexe 1 au présent arrêté.

Article 3 : Le secrétaire général, le sous-préfet de Brive-la-Gaillarde, le sous-préfet d'Ussel, la directrice de cabinet, la directrice de la direction de la citoyenneté, de la réglementation et des collectivités locales, le directeur de la direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, et les agents mentionnés à l'annexe n°1 sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tulle, le 30 AOUT 2021
Salima SAA

Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R. 421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

| GESTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE CENTRE DE PRESTATION COMPTABLE MUTUALISE = Plateforme CHORUS de la préfecture de la Nouvelle-Aquitaine | | | | |
|---|--|--|---|--|
| Programmes | Objet de la délégation | Bénéficiaire de la délégation | | |
| 111,112,119, 120,122,128,129, 176, 177,207,216,232, 303,723,743,754, 833,348,349, 354,362 | Saisie des engagements juridiques | Centre de service partagé régional Chorus interdépartemental de la préfecture de la Nouvelle Aquitaine | | |
| | Validation des engagements juridiques | | | |
| | Signature et notification des bons de commande | | | |
| | "Certification du service fait" sur la base de la "constatation du service fait" établie par les services prescripteurs | | | |
| | Saisie des demandes de paiement et des titres de perception | | | |
| | Validation des demandes de paiement et des titres de perception | | | |
| | Tenue de la comptabilité auxiliaire des immobilisations | | | |
| SERVICES PRESCRIPTEURS | | | | |
| Programmes | Objet de la délégation | Bénéficiaire | Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement | Bénéficiaire de la délégation en tant qu'opérateur Chorus-com |
| 1 - Résidence du préfet | | | | |
| 354 | Décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fait | | | |
| 2 - Résidence du secrétaire général et services administratifs | | | | |
| 354 | Administration des services de la préfecture : Décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fait | M. Matthieu Doligez | M. Jean-Pierre Jubertie | |
| 354 | Immobilier des services de la préfecture : Décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fait | M. Matthieu Doligez | M. Jean-Pierre Jubertie | |
| 3 - Résidence du directeur du cabinet | | | | |
| 354 | Décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fait | Mme Claire, Boucher directrice de cabinet | | Mme Fabienne Chassan |
| 4 - Direction des services du cabinet du préfet | | | | |
| 354 | Frais de déplacement pour les agents des services du cabinet : ordres de mission et état de frais | Mme Claire, Boucher directrice de cabinet | Mme Marie-Pierre Kernanet M. Olivier Curé | |
| 207 | Sécurité routière : décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fait | Mme Claire, Boucher directrice de cabinet | | |
| 129 | Coordination du travail gouvernemental : MILDT Décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fait | Mme Claire Boucher directrice de cabinet | | |
| 177 | Rapatriés : décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fait | Mme Claire Boucher directrice de cabinet | | |
| 743 | Actions en faveur des rapatriés) : décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fait | Mme Claire Boucher directrice de cabinet | | |
| 5 - Résidence et services administratifs de la sous-préfecture de Brive | | | | |
| 354 | Administration des services de la sous-préfecture : décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fait | M.Philippe Laycuras , sous-préfet de Brive | | Marie Laure Vareille |
| 354 | Frais de déplacement pour les agents de la sous-préfecture de Brive : ordres de mission et états de frais | M.Philippe Laycuras , sous-préfet de Brive | Mme Fabre Bottero Mme Dominique Veytizoux | |
| 216 | Contentieux périmètre du ministère de l'intérieur | M.Philippe Laycuras , sous-préfet de Brive | | Mme Sophie Martin |
| 119 | Subventions aux collectivités : décisions de dépenses : arrêtés attributifs de subventions | M.Philippe Laycuras , sous-préfet de Brive | | Mmes Manon Deschamps Cécile Crumeyroles Myriam Ducourtioux Naima Mancellier Mme Laurence Le Joly-Noizet |
| 6 - Résidence et services administratifs de la sous-préfecture d'Ussel | | | | |
| 354 | Administration des services de la sous-préfecture : décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fait | M. Yann Le Brun, sous-préfet d'Ussel | | Mme Flore Heinfling Mme Sylvie Masson |
| 354 | Frais de déplacement pour les agents de la sous-préfecture d'Ussel : ordres de mission et états de frais | M. Yann Le Brun, sous-préfet d'Ussel | Mme Sylvie Masson | |
| 119 | Subventions aux collectivités : décisions de dépenses : arrêtés attributifs de subventions | M. Yann Le Brun, sous-préfet d'Ussel | | Mme Laurence Le-Joly-Noizet Mme Myriam Ducourtioux Mme Manon Deschamps Mme Naima Mancellier Mme Cécile Crumeyroles |

| 7 - Direction de la citoyenneté, de la réglementation et des collectivités locales | | | | |
|--|---|---------------------|---|--|
| 112 | Subventions aux collectivités : décisions de dépenses et de recettes Certificats de paiement | M. Matthieu Doligez | Mme Claudine Lafarge Mme Marie Vallet Mme Laurence Le-Joly-Noizet | Mme Laurence Le-Joly-Noizet Mme Cecile Crumeyrolle Mme Naïma Mancellier Mme Manon Deschamps |
| 119 | Subventions aux collectivités : décisions de dépenses et de recettes Certificats de paiement | M. Matthieu Doligez | Mme Claudine Lafarge Mme Marie Vallet Mme Laurence Le-Joly-Noizet Mme Myriam Ducourtioux | Mme Laurence Le-Joly-Noizet Mme Myriam Ducourtioux Mme Manon Deschamps Mme Naïma Mancellier Mme Cécile Crumeyrolle |
| 122 | Subventions aux collectivités : décisions de dépenses et de recettes Certificats de paiement | M. Matthieu Doligez | Mme Claudine Lafarge Mme Marie Vallet Mme Laurence Le-Joly-Noizet | Mme Laurence Le-Joly-Noizet Mme Manon Deschamps |
| 216 | FIPD | M. Matthieu Doligez | Mme Laurence Le-Joly-Noizet | Mme Laurence Le-Joly-Noizet Mme Manon Deschamps |
| 354 | Frais de déplacement pour les agents de la DCRCL: ordres de mission et état de frais | M. Matthieu Doligez | Mme Claudine Lafarge Mme Asma El Ouafi Mme Marie Vallet M. Stephane Vavassori | |
| 362 | renovation des bâtiments du bloc communal et départemental | M. Matthieu Doligez | Mme Claudine Lafarge Mme Marie Vallet Mme Laurence Le-Joly-Noizet | Mme Laurence Le-Joly-Noizet Mme Manon Deschamps Mme Naïma Mancellier Mme Cécile Crumeyrolle |
| 754 | Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières : amendes de police | M. Matthieu Doligez | Mme Claudine Lafarge Mme Marie Vallet Mme Myriam Ducourtioux | Mme Myriam Ducourtioux |
| Dotations | Dotations aux collectivités (hors périmètre CHORUS) : Titres de versement | M. Matthieu Doligez | Mme Claudine Lafarge Mme Marie Vallet Mme Myriam Ducourtioux | Mme Myriam Ducourtioux |
| FCTVA | FCTVA (hors périmètre CHORUS) : Arrêtés d'attribution | M. Matthieu Doligez | Mme Claudine Lafarge Mme Marie Vallet Mme Myriam Ducourtioux | Mme Mathilde Pradinas |
| 216 | Contentieux périmètre du ministère de l'intérieur | M. Matthieu Doligez | Mme Lafarge M. Stephane Vavassori | |
| 176 | Gardiens Fourrière | M. Matthieu Doligez | Mme Claudine Lafarge Mme Muriel Calcei | Mme Elodie Buffière |
| 232 | Elections : décisions de dépenses et de recettes pour les frais relatifs à l'organisation matérielle des différentes élections Constatation de service fait | M. Matthieu Doligez | Mme Claudine Lafarge Mme Muriel Calcei | Mme Sylvie Lopez Mme Muriel Calcei Mme Elodie Buffière |
| 111 | Elections : décisions de dépenses et de recettes pour les frais relatifs à l'organisation matérielle des élections prud'homales Constatation de service fait | M. Matthieu Doligez | Mme Claudine Lafarge Mme Muriel Calcei | Mme Sylvie Lopez Mme Muriel Calcei |
| 8 - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial | | | | |
| 307 | Frais de déplacement pour les agents du DCPAT: ordres de mission et état de frais | M. Matthieu Doligez | M. Nicolas Péron Mme Véronique Boisseau Mme Claire Quelin Mme Sirieix Elisabeth | Mme Sylvie Lopez Mme Muriel Calcei |
| 9 - Garage | | | | |
| 354 | Garage : décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fait | | | M. Eric Coste |
| 10 - Affaires interministérielle | | | | |
| 723 | Entretien immobilier "Entretien de l'immobilier, travaux relevant du propriétaire : décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fait" | M. Matthieu Doligez | | |
| 303 | Interprétariat – Traduction | M. Matthieu Doligez | | |
| 348 | Rénovation des cités administratives | M. Matthieu Doligez | | |
| 362 | Ecologie | M. Matthieu Doligez | | |